



VOTRE LEGS AU SERVICE DU HANDICAP



UN PROJET CITOYEN ... AU SERVICE DU HANDICAP dans la province du Brabant wallon

- À l'**initiative de parents** pour leurs propres enfants atteints de déficiences physiques.
- Association créée en **1997** pour faire face au manque total d'infrastructure scolaire d'enseignement spécialisé de Type 4, pour offrir des places d'accueil de jour supplémentaires aux adultes de grande dépendance et bientôt étendre son offre aux jeunes et adultes polyhandicapés.
- **Réalisable** grâce à la générosité du grand public, au développement du mécénat d'entreprise, à l'obtention de subsides publics, au soutien de fondations privées, au succès des « Opération Briques » et aux actions de collecte de fonds.

Son objectif : « Promouvoir et réaliser tout projet à caractère pédagogique, social, culturel ou éducatif orienté vers l'enfance et la personne handicapée notamment par l'organisation d'activités d'accueil, de loisirs, d'hébergement ou d'enseignement »

Associez Escalpade à votre succession C'est choisir un projet citoyen et proche !

Continuez à nous soutenir au-delà
de votre décès en inscrivant
Escalpade dans votre testament



Aidez-nous à leur offrir un avenir meilleur

Si vous tenez cette brochure entre vos mains, c'est que vous réfléchissez sans doute à la meilleure manière de soutenir nos projets.

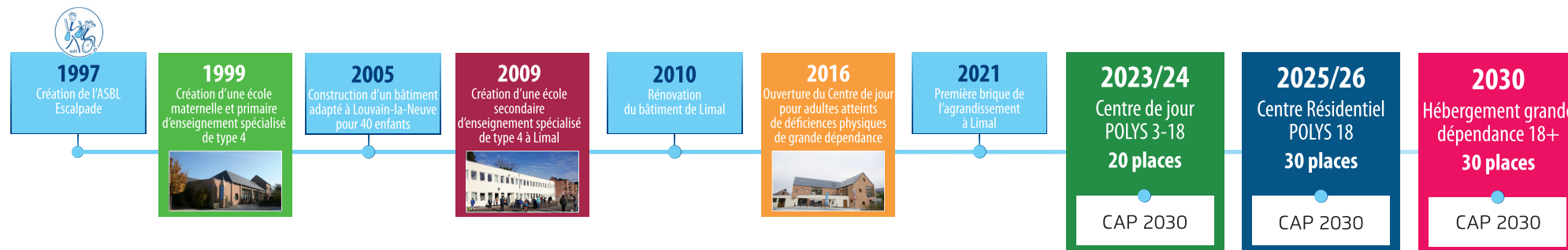
Votre soutien passera peut-être par un legs au profit de l'ASBL Escalpade. Si tel est votre souhait, cette brochure vous aidera à intégrer le projet Escalpade dans la transmission de votre patrimoine par un **legs**, une **donation** ou une **assurance-vie**.

Le testament est l'acte qui vous permet de déterminer à qui vous souhaitez léguer quelles parts de votre succession. Celle-ci se compose de la part réservataire et de la quotité disponible, pour laquelle vous disposez d'une liberté de choix totale. Votre notaire vous accompagnera dans le choix de ce geste formidable et dans le calcul de la meilleure répartition possible.

Votre générosité est d'une importance capitale pour nos bénéficiaires. Grâce à vous, à vos dons et à vos legs, l'ASBL Escalpade pourra continuer à développer ses projets. Dans cette brochure, vous avez pu découvrir toutes les réalisations que cette association est parvenue à mettre en place depuis plus de 20 ans au service du handicap dans la province du Brabant wallon, de même que ses grands projets pour les années à venir.

L'ASBL Escalpade est attachée à ses valeurs. Elle tient à les respecter et à réaliser ses projets en suivant son objectif de ne laisser personne au bord du chemin et de pérenniser l'existant. Tous ensemble construisons l'avenir d'Escalpade.

Une ligne du temps exceptionnelle qui nous guide dans nos projets jusque 2030.



ÉCOLE FONDAMENTALE ESCALPADE

Louvain-La-Neuve

L'école fondamentale Escalpade appartient au **réseau d'enseignement libre subventionné**. Elle est gérée et supervisée par un Pouvoir Organisateur autonome, l'ASBL PO Escalpade. L'école perçoit des subsides de fonctionnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces subsides sont toutefois insuffisants pour couvrir les besoins de ce public fragilisé. Chaque année, l'ASBL Escalpade doit pallier la différence.

Frais de fonctionnement à charge de l'ASBL : 50.000 €/an.

TOUS les frais liés à la construction et à l'aménagement des bâtiments sont à charge de l'ASBL Escalpade.

L'école fondamentale dispense un **enseignement pluridisciplinaire** associant compétences pédagogiques et paramédicales. Sur base de bilans réguliers, l'équipe pluridisciplinaire (enseignants, puéricultrices, kinésithérapeutes et logopèdes) propose un **Programme d'Apprentissage Individualisé** visant à l'épanouissement affectif, social et cognitif de chaque élève. Une attention particulière est portée à la communication grâce à la mise en place d'outils de communication adaptés.

PETITE STRUCTURE, AMBIANCE FAMILIALE
DANS UN CADRE DE VERDURE



60 enfants de 3 à 13 ans

Les élèves sont regroupés en **8 classes**, dont 2 sont réservées aux enfants polyhandicapés. Le travail quotidien englobe, pour certains, le cursus primaire de l'enseignement ordinaire visant l'obtention du Certificat d'Études de Base (CEB); pour d'autres, des apprentissages de base et des activités neuro-sensorielles. Les paramédicaux interviennent en classe et assurent des prises en charge individuelles durant le temps scolaire.

EN QUELQUES DATES ET QUELQUES CHIFFRES

- 1999** **Création** de l'école fondamentale d'enseignement spécialisé de Type 4
- 2005** **Construction** d'un bâtiment adapté à Louvain-la-Neuve – 800 m² - Coût construction: 800.000 €
- 2014** **Agrandissement** de l'école fondamentale
Coût construction: 400.000 €





UNE ÉCOLE DYNAMIQUE QUI ÉVOLUE
AUSSI VITE QUE LES ADOS !

ÉCOLE SECONDAIRE ESCALPADE

Limal

80 adolescents de 13 à 21 ans

L'école secondaire Escalpage appartient au **réseau d'enseignement libre subventionné**. Elle est gérée et supervisée par un Pouvoir Organisateur autonome, l'ASBL PO Escalpage. L'école perçoit des subsides de fonctionnement de la **Fédération Wallonie-Bruxelles**.

L'école secondaire Escalpage propose aux jeunes porteurs de déficiences physiques un enseignement spécialisé de Forme 1 « **scolaire fonctionnelle** », de Forme 4 « **commune** » et de Forme 4 « **différenciée** », selon le degré d'autonomie envisagé.

La **Forme 1** est un enseignement d'adaptation sociale. Il s'agit d'un travail de socialisation qui vise l'intégration du jeune dans un milieu de vie protégé, ainsi qu'un travail sur la communication et l'autonomie. La **Forme 4 commune**, organisée sur 3 degrés, est un enseignement secondaire général, **technique** ou **professionnel** (travaux de bureau et auxiliaire administratif et d'accueil) suivant le même cursus que l'enseignement ordinaire pour les détenteurs du CEB. Cette forme prépare à la poursuite des études jusqu'au terme de l'enseignement secondaire supérieur tout en offrant des possibilités de vie active. Enfin, le **premier degré de la Forme 4 différenciée** propose de poursuivre les apprentissages menant au CEB. Il s'agit du même type d'enseignement que la Forme 4 commune mais à un rythme moins soutenu.

STAGES : L'ASBL Escalpage organise depuis 2006 des stages adaptés pour les enfants de 3 à 13 ans et les adolescents de 13 à 20 ans. Ces stages sont reconnus par l'ONE.

EN QUELQUES DATES ET QUELQUES CHIFFRES

2009	Création de l'école secondaire d'enseignement spécialisé de Type 4 à Limal – Forme 1 et Forme 4
2011	Achat du bâtiment à Limal Coût achat + aménagement accessibilité : 1.100.000 €
2014-2015	Travaux de rénovation énergétique Coût : 560.000 € (Subsides Programme Prioritaire de Travaux)
2021-2022	Transformation de l'école (avec agrandissement) Coût : 1.600.000 € (en partie financée par le Programme Prioritaire de Travaux)

CENTRE DE JOUR ESCALPADE

Louvain-La-Neuve

UN PROJET DE VIE
POUR CHACUN



Une petite équipe d'éducateurs, entourée de bénévoles, accompagne chaque adulte handicapé dans son projet individualisé.

Quelque soit l'activité ou le projet proposé, l'équipe met toujours l'accent sur :

- **L'individualité et le respect de la personne**, en étant attentive au bien-être de chacun, en favorisant la liberté d'expression, dans un cadre de vie convivial et en encourageant l'autonomie de chacun en tenant compte de ses besoins spécifiques, de ses capacités et aptitudes.
- **La mise en projet de la personne**, en veillant à l'épanouissement personnel de chacun, en inscrivant la personne dans un projet porteur de sens et en valorisant le rôle de chacun.
- **La mise en projet du groupe**, en favorisant les échanges, les partages et les liens avec le monde extérieur et la société.

Au travers des ateliers d'arts plastiques, de cuisine, de jardinage, d'informatique, de cyclodanse, jeux de société... l'équipe favorise les échanges avec le grand public (organisation d'expositions, de représentations, des visites et des sorties au marché...). Par ailleurs, le Centre de Jour anime aussi des ateliers centrés sur la personne et son bien-être : hippothérapie, piscine, esthétique, snoezelen.

Mieux se connaître, mieux se sentir pour mieux avancer et mieux progresser.

Les subsides publics sont inexistants, l'ASBL doit financer annuellement **180.000 €** pour assurer le fonctionnement du Centre en supplément de la participation aux frais qui est demandée aux participants.

**30-35 adultes de grande
dépendance de 21 à ... ans**

EN QUELQUES DATES ET QUELQUES CHIFFRES

2014

Construction du Centre de Jour pour adultes atteints de déficiences physiques de grande dépendance - Coût construction: 1.750.000 €

2016

Démarrage des activités du Centre de Jour avec 12-15 adultes de grande dépendance

2020

28 adultes participent quotidiennement aux activités du Centre de Jour



ESCALPADE - CAP 2030 - NOS PROJETS

STRUCTURES D'ACCUEIL DU POLYHANDICAP
UNE RÉPONSE À UN MANQUE DE STRUCTURE
DE CE TYPE EN BRABANT WALLON



Aujourd'hui, l'ASBL Escalpade offre une solution d'enseignement spécialisé à 160 jeunes et un accueil de jour à 30 adultes porteurs d'un handicap moteur, dans le Brabant wallon.

Demain, l'ASBL Escalpade souhaite offrir une solution de jour et de nuit pour les enfants et les adolescents polyhandicapés (**projet 1** et **projet 2**).

Suite au constat officiel de carence :

Il n'y a pas d'institution en Brabant wallon qui puisse les accueillir de manière adéquate et puisque les pouvoirs publics n'ont pas les fonds nécessaires pour lancer et financer de tels projets, l'ASBL Escalpade réagit et souhaite prendre un relais citoyen.

Enfin, pour répondre au manque de places pour les adultes de grandes dépendances et face à l'inquiétude poignante des parents vieillissants, l'ASBL Escalpade a comme projet d'ouvrir un centre d'hébergement grande dépendance (**projet 3**). Le **polyhandicap** est un *handicap grave à expressions multiples avec déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation*.*

* Définition selon l'annexe XXIV ter du CTNERHI (Centre Technique National d'Études et de Recherche sur les Handicaps et les Inadaptations) du 29.10.1989

1

**CENTRE DE REVALIDATION FONCTIONNELLE ET CENTRE DE JOUR
POUR JEUNES POLYHANDICAPÉS**
20 jeunes de 3 à 18 ans

2

**CENTRE DE JOUR ET D'HÉBERGEMENT
POUR ADULTES POLYHANDICAPÉS**
30 adultes de 18 à ... ans

3

**CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR ADULTES
DE GRANDE DÉPENDANCE**
30 adultes de 18 à ... ans

EN QUELQUES DATES ET QUELQUES CHIFFRES

Janvier 2020

Décision du Conseil d'Administration

Septembre 2023-2024

Ouverture du Centre de Revalidation Fonctionnelle / Centre de Jour pour jeunes polyhandicapés (3-18 ans)

Janvier 2025-2026

Ouverture du Centre de Jour et d'Hébergement pour adultes polyhandicapés 18+

Janvier 2030

Extension de la solution d'Hébergement aux adultes de grande dépendance (18 à ... ans)



1 CENTRE DE REVALIDATION FONCTIONNELLE ET CENTRE DE JOUR POUR JEUNES POLYHANDICAPÉS

20 jeunes de 3 à 18 ans

Ce centre proposera un programme de revalidation fonctionnelle multidisciplinaire de qualité. Le programme sera intensif et individuel et inclura des stimulations éducatives. Le centre dispensera des séances thérapeutiques (kinésithérapie, logopédie, ergothérapie, snoezelen) visant à contribuer à l'adaptation, à l'intégration sociale et familiale, à l'autonomie et à l'épanouissement des jeunes, en collaboration avec des intervenants éducateurs.

Le Centre de Jour visera à minimiser les conséquences des troubles complexes et multiples du polyhandicap en organisant une revalidation fonctionnelle multidimensionnelle :

Pluridisciplinaire

Individualisée avec des objectifs spécifiques

Intensive

Adaptable selon les résultats et l'évolution du jeune

Inclusive dans la société.

- 7 éducateurs spécialisés
- 6 paramédicaux
- Budget prévisionnel de fonctionnement annuel : 800 000 € - 900 000 €
- 800 m² de bâtiments accessibles et adaptés

2

CENTRE DE JOUR D'HÉBERGEMENT POUR ADULTES POLYHANDICAPÉS 18+

L'ASBL Escalade entend pouvoir offrir un lieu de vie de qualité à 30 adultes polyhandicapés. Il s'agira de mettre tout en œuvre pour que les lieux de vie, les chambres et les abords correspondent à un projet de vie personnalisé. Le résident sera l'acteur de sa vie, l'équipe idéalement pluridisciplinaire attachera une importance particulière à l'équilibre entre les activités de groupe et individuelles, les temps de repos, les thérapies dans le respect de la différence de chacun des résidents.

L'ASBL Escalade souhaite pouvoir apporter une solution durable aux adultes polyhandicapés et accompagner la fin de vie en favorisant au mieux le bien-être du résident et de ses proches.

- Direction - 1 ETP
- Éducateurs spécialisés - 17 ETP
- Aide-soignants - 5 ETP
- Équipe paramédicale (infirmiers, kinés, ergo ...) et psychologue - 6 ETP
- Médecin coordinateur - 1 ETP
- Équipe de nuit - 2 ETP
- Surface bâtiment : 2450 m²
- Budget prévisionnel de fonctionnement annuel : 2.250.000 €

30 adultes de 18 à ... ans



3

CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR ADULTES DE GRANDE DÉPENDANCE

30 adultes de 18 à ... ans

Un adulte de grande dépendance peut être amené à quitter le nid familial où il a grandi pour diverses raisons :

- l'envie d'avoir sa propre indépendance, son propre projet de vie et/ou lieu de vie
- l'avancement en âge des parents
- une situation familiale complexe
- ...

- Chambres individuelles
- Sanitaires adaptés
- Espaces de repos / multisensoriels
- Lieux d'activités
- Abords engageants

Les participants du Centre de Jour Escalade et leurs familles expriment régulièrement le souhait de bénéficier d'un « chez soi » après avoir pris part aux activités diverses et variées proposées au centre.

L'ASBL Escalade souhaite répondre à ce besoin d'un lieu de vie après le Centre de Jour pour une trentaine d'adultes.

Avez-vous déjà pensé à un legs en faveur de l'ASBL Escalpade ?

Il n'est certes pas agréable de penser au jour de son décès.

C'est pourtant une décision qui nécessite une réflexion importante. Vous pouvez choisir de léguer à l'ASBL Escalpade un ou plusieurs objets, une partie de vos biens ou leur totalité (uniquement si vous n'avez pas d'héritier réservataire).

C'est par le testament que l'on peut décider, de son vivant, de transmettre tout ou partie de son patrimoine à son décès. Si vous souhaitez effectuer un legs au profit de l'ASBL Escalpade, il vous faudra rédiger un tel document, car il s'agit du seul écrit reconnu valablement pour cela.

Il existe deux formes principales de testament :

1. Le testament olographe, rédigé de votre main, doit être signé et daté. Mieux vaut le faire enregistrer auprès d'un notaire.
2. Le testament authentique, rédigé par vous et votre notaire en présence d'un témoin.

Pour rappel, le testament est révocable et modifiable à tout moment.

Le legs est une disposition testamentaire qui vous permet de désigner les bénéficiaires de votre patrimoine.

Il existe trois types de legs :

1. Le legs universel

Vous transmettez l'ensemble de vos biens à l'ASBL Escalpade avec toutefois la possibilité d'attribuer certains biens à d'autres bénéficiaires.

2. Le legs à titre universel

Vous transmettez une fraction ou un pourcentage de votre patrimoine à l'ASBL Escalpade.

3. Le legs à titre particulier

Vous transmettez à l'ASBL Escalpade un ou plusieurs biens déterminés (une somme d'argent, un immeuble, un tableau, etc).



Pensez au legs en duo, une formule fiscalement avantageuse pour vos héritiers et pour l'ASBL Escalpade

Vos héritiers paient des droits de succession sur ce que vous leur léguez par le biais d'un legs dans votre testament.

Vous pouvez faire en sorte qu'ils paient moins de droits de succession en faisant de votre legs un **legs en duo**.

Le legs en duo est une technique par laquelle vous donnez une part de vos biens à vos héritiers et une autre à l'ASBL Escalpade, que vous inscrivez comme légataire universel dans votre testament. Dans cette situation, c'est l'ASBL Escalpade qui paie les droits de succession sur l'ensemble de la succession. Vos héritiers, quant à eux, bénéficient d'un avantage fiscal certain.

Dans cette hypothèse, l'ASBL Escalpade devra payer l'ensemble des droits de succession, mais à un tarif réduit dans la mesure où elle bénéficie d'un taux de taxation avantageux en tant qu'association caritative.

En associant à votre succession vos vœux philanthropiques au bénéfice de l'ASBL Escalpade, vous aurez ainsi réussi à réduire la charge fiscale pour vos héritiers tout en soutenant une association sérieuse et dynamique.

Il est toutefois indispensable que cette technique donne un avantage net substantiel au légataire universel. Il est toujours conseillé de se faire assister par un notaire pour cette technique successorale particulière.

Le pourcentage des droits de succession que vos héritiers devront payer varie selon le degré de parenté, l'importance du montant de la succession et la région du pays dans laquelle vous êtes domicilié au cours des 5 dernières années de votre vie. Les droits de succession peuvent ainsi atteindre des pourcentages très élevés (de 20 à 80%) au prorata du patrimoine légué, surtout si vous n'avez pas d'enfant, de conjoint ou de cohabitant légal.

Une organisation agréée comme l'ASBL Escalpade bénéficie d'un taux d'imposition réduit, qui varie en fonction de la région dans laquelle vous avez été domicilié au cours des 5 dernières années de votre vie :

- 6,6% en Région de Bruxelles-Capitale
- 7% en Région wallonne
- 8,5% en Région flamande.



Exemple de legs en duo :

Imaginons que Madeleine, âgée de 80 ans, célibataire, domiciliée à Wavre, sans descendant, souhaite transmettre son patrimoine de 500.000 € à sa filleule Fabienne.

1. En cas de legs ordinaire :

Fabienne devra payer au fisc un montant de 380.000 € au titre de droits de succession. Sa part nette sera donc de 120.000 €.

2. En cas de legs en duo :

- Madeleine institue l'ASBL Escalpade légataire universelle de son testament, à charge pour elle de délivrer au bénéfice de Fabienne une somme de 250.000 € net de droits de succession.
- Fabienne ne devra pas payer de droits de succession, car la totalité sera prise en charge par l'ASBL Escalpade comme suit :
 - 190.000 € de droits de succession sur la part de 250.000 € revenant à Fabienne;
 - 17.500 € de droits de succession calculés sur la part de 250.000 € léguée à l'ASBL Escalpade.

Dans cet exemple, grâce à la formule de legs en duo :

- Fabienne aura une part nette de 250.000 €;
- L'ASBL Escalpade disposera d'une part nette de 42.500 € ($250.000 - 190.000 - 17.500 = 42.500$ €).

En d'autres termes, dans cet exemple, grâce à la technique du legs en duo, l'ASBL Escalpade reçoit un montant net de 42.500€ sans pour autant léser Fabienne, qui est également gagnante en évitant une lourde charge fiscale ! En effet, Fabienne reçoit un montant net de 250.000€ au lieu de 120.000€, soit un montant 2,5 fois plus élevé que celui dont elle aurait bénéficié si Madeleine n'avait pas eu recours à la technique du legs en duo.

Puis-je soutenir l'ASBL Escalpade d'une autre manière ?

Oui, de votre vivant, vous pouvez effectuer une donation à l'ASBL Escalpade. La donation consiste à donner de son vivant un bien mobilier ou immobilier.

Il existe plusieurs types de donations :

1. Le don manuel

Le don manuel s'effectue par la remise matérielle d'un bien meuble à un tiers sans qu'il soit nécessaire d'établir un acte authentique chez le notaire. Ce type de don est possible pour les liquidités, bijoux, meubles... Aucun impôt ne doit être payé dans ce cas.

2. Le don par acte notarié

Pour les biens immobiliers, il est nécessaire d'effectuer une donation par acte notarié. Ce type de dons est soumis à l'impôt. Votre notaire pourra vous renseigner sur les tarifs en vigueur dans votre région.

3. La donation avec réserve d'usufruit

Vous souhaitez faire une donation dès à présent, mais rester maître de vos biens ou de votre argent de votre vivant ? Alors une donation avec réserve d'usufruit est une option. Avec la réserve d'usufruit, vous pouvez conserver la jouissance ou les revenus des biens donnés. L'usufruit peut concerner des avoirs divers, un bien immobilier, les créances, l'épargne, des parts, des obligations, des bons de caisse ...

Comment l'ASBL Escalpade utilisera le fruit de votre legs ou de votre donation ?

Ainsi vous pouvez par exemple donner une somme d'argent placée sur un compte épargne, mais en conserver les intérêts ou offrir un bâtiment et continuer à l'occuper ou en percevoir les loyers.

La jouissance des biens donnés avec réserve d'usufruit s'éteint à votre décès. Le donataire devient alors plein propriétaire, sans devoir payer encore une fois les droits de succession. Une donation avec réserve d'usufruit ne peut s'effectuer que par acte notarié.

4. Inscrivez l'ASBL Escalpade comme bénéficiaire de votre assurance-vie

Il est également possible de soutenir l'ASBL Escalpade comme bénéficiaire de votre assurance-vie. Il suffit de la mentionner dans le contrat signé avec son assureur. Dans ce cas de figure, l'ASBL Escalpade devra payer les mêmes droits de succession que pour un legs.

5. Un don bancaire

Chaque euro compte pour nous l'ASBL Escalpade. Il vous est possible de soutenir les projets de cette association de l'une des manières suivantes :

- Par un don unique en effectuant un virement sur le compte de l'ASBL Escalpade : **BE17 1910 5178 4121**
- Par une domiciliation en versant un même montant régulièrement sur le compte précité.
- Par des dons en ligne sur notre site www.escalpade.be

Vous recevrez une attestation fiscale à partir de 40 euros par année civile.

Votre legs et vos dons seront intégralement investis dans des projets de l'ASBL Escalpade, tels que ceux dont vous avez pu prendre connaissance dans cette brochure. Sauf volonté contraire du donateur, les biens mobiliers comme les oeuvres d'art ou bijoux, de même que les biens immobiliers seront revendus au bénéfice de l'ASBL Escalpade, et l'ensemble des liquidités disponibles seront intégralement affectées à la réalisation des projets de l'ASBL Escalpade.

▪ Comment puis-je avoir la certitude qu'il sera fait bon usage de mon legs ou de mes donations ?

L'ASBL Escalpade se montre très vigilante quant à l'utilisation et à la gestion de l'argent provenant des legs et des donations dont elle bénéficie. Les comptes de l'association sont audités chaque année par un réviseur d'entreprise désigné par l'assemblée générale. Grâce à ces contrôles et aux procédures internes de gestion financière extrêmement stricts, l'ASBL Escalpade est en mesure de garantir une gestion optimale des avoirs qui sont mis à sa disposition. Les comptes de l'association sont déposés et publiés chaque année auprès de la Banque Nationale de Belgique. Chaque année, l'association publie un rapport d'activités détaillé qui explique les différentes activités de l'association, ses réalisations et détaille l'affectation de ses ressources financières.

▪ Puis-je demander à Escalpade de faire quelque chose en ma mémoire ?

Oui, bien sûr ! Si vous souhaitez que l'ASBL Escalpade prenne des dispositions précises à cet égard, sachez que les membres du conseil d'administration seront ravis de satisfaire à vos désirs !

NOS VALEURS



Citoyenneté

L'ASBL Escalpade entend inscrire durablement son action dans la société où elle évolue, en contribuant d'une part à une amélioration de la qualité de vie des jeunes handicapés et de leurs familles, et d'autre part à une meilleure connaissance de leurs besoins et potentialités par les pouvoirs publics et le grand public. Cette démarche citoyenne se concrétise dans la diversité de la population que nous accueillons, tant sur le plan social que sur celui de leur handicap, et dans une ouverture de l'ASBL Escalpade à toute personne motivée par cette cause et désireuse d'apporter sa « brique » à l'édifice.

Qualité

Tout projet ou activité Escalpade se caractérise par une démarche de qualité. Cette démarche implique dynamisme, esprit d'entreprise, professionnalisme ainsi que la mise en œuvre des compétences les plus diverses. Notre constant souci d'amélioration est garant de la pérennité du projet.

Respect

Escalpade accueille des personnes de tous horizons en conciliant et intégrant leurs différences respectives. Le respect de l'autre est le fondement des relations interpersonnelles. Nous encourageons le partage, le dialogue et une communication positive.

Convivialité

Chez Escalpade, il est important que chacun se sente bien. Nous tenons à créer une ambiance chaleureuse, amicale, positive et simple en toutes circonstances. Faire partie d'Escalpade doit être un plaisir. Les moments de partage, d'échange et de festivités font partie de la vie de l'association.

Engagement

Chacun s'engage en fonction de ses disponibilités et possibilités dans le projet Escalpade et veille à aller au bout de son engagement.

N'hésitez jamais à contacter l'ASBL Escalpade

Depuis quelques années, les legs et donations sont devenus une source de revenus importante pour des associations comme l'ASBL Escalpade.

Les besoins pour les enfants et adultes porteurs d'un handicap moteur sont encore nombreux et pour certains d'entre eux, il n'existe pas encore de solution de scolarisation ou d'activité de jour dans notre province du Brabant wallon.

Les membres de l'ASBL Escalpade sont dans la réflexion au quotidien pour continuer de grandir et à veiller à ne laisser personne au bord du chemin.

Pour toute information complémentaire sur nos projets de l'ASBL Escalpade, une visite, une rencontre, une équipe dynamique et enthousiaste est à votre disposition.

L'ASBL Escalpade vous remercie du fond du cœur d'avoir pris le temps de lire cette brochure et de découvrir l'esprit et les projets de notre magnifique association.

Conseil d'administration de l'ASBL Escalpade

Frédéric Lemmers - Président
Claire Miclotte - Vice Présidente
Nicolas Springael - Trésorier
Philippe Crepin
Arnauld Demoulin
François Henrion
Nicolas Brahy
Olivier Demeulenaere
Céline Verhaegen

Martine Mortelmans - Coordinatrice générale - 010/24 49 99 - asbl@escalpade.be

Les membres du Conseil d'administration se tiennent à votre disposition pour toutes informations concernant notre ASBL Escalpade.

Le plus petit geste devient Grand
quand il est fait avec Amour
Merci !

ASBL Escalpade
Martine Mortelmans - Coordinatrice générale
Rue de la Ferme des Bruyères 2
1348 Louvain-la-Neuve
Tel : 010 24 49 99
martine.mortelmans@escalpade.be
www.escalpade.be

BE17 1910 5178 4121

Suivez notre actualité sur



pour des enfants, des ados et des adultes...exceptionnels